Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202658VF-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026		
Date de convocation :		03 SEPTEMBRE 2026
Date d'affichage :		14 SEPTEMBRE 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**13**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – HERVAULT Olivier, Adjoints, MM. ELIE Laëtitia – PILLET Frédéric – JAMIN Sandrine – CHEVALIER Estelle – QUIGNON Olivier – MARC Aurélie – BARAZER Nona – ROBERT Solène – SETAN Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:
Mme QUÉMARD Françoise a donné pouvoir à Mme GLAIS Marie-Thérèse.
M. LECHEVALIER Casimir a donné pouvoir à M. THOMAS Yvonnick.

Secrétaire de séance : Sandrine Jamin

DELIBERATION N° :	2026-58

OBJET DE LA DELIBERATION :
SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES – VERSEMENT D'UN DON À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ravageant de nombreux hectares et nécessitant l'évacuation de plusieurs communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Monterfil tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Monterfil contribue à soutenir les communes impactées, dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202658VF-DE

- Faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des maires de France (AMF) – Aides aux sinistrés, à laquelle il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées ;
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer le mandatement de cette somme au profit de l'Association des maires de France (AMF) et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce soutien financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

Article 1 :
D'approuver le versement d'un don de 500 € à l'Association des maires de France (AMF) – Aides aux sinistrés, afin de contribuer au soutien des communes touchées par les incendies.

Article 2 :
D'autoriser le mandatement de la somme de 500 € au profit de l'Association des maires de France (AMF), à laquelle il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Article 3 :
D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de ce don.

Article 4 :
De préciser que la dépense correspondante sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À MONTERFIL, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Michel DUAULT

